

1. Titre

Intitulé	Appariement entre la base des étrangers en France (Agdref) et les bases Tous salariés et Non salariés
----------	---

2. Objectif des traitements

Nature des travaux	Etude ponctuelle
Objectifs et finalités	<p>La base des étrangers en France (dite base Agdref) contient les informations sur la situation administrative des étrangers, depuis leur première demande de titre de séjour. Elle contient ainsi au niveau individuel, la trace de toutes les demandes effectuées relativement à l'admission au séjour : motif de la demande, type de titre, date de validité ... La base comporte également les traits d'identité (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité ...).</p> <p>L'appariement avec les bases Tous salariés et Non salariés (opérées par l'Insee) a pour objectif d'améliorer la connaissance autour de l'insertion professionnelle des étrangers et plus particulièrement des réfugiés. Aujourd'hui, ces informations sont collectées auprès d'un échantillon de primo-détenteurs d'un titre de séjour au travers de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) dont la prochaine édition aura lieu entre 2027 et 2030, la précédente édition ayant eu lieu entre 2019 et 2022. Au lieu de collecter l'information sur un échantillon restreint, l'appariement entre la base AGDREF et les sources Base Tous Salariés et Base Non Salariés offrira une description fine des situations professionnelles des étrangers détenteurs d'un titre de séjour, selon la quotité de travail, le secteur d'activité, et les niveaux de rémunération, ou encore l'année de délivrance du titre de séjour. Ce dispositif rendra également possible la production d'indicateurs à une fréquence élevée adaptée au pilotage des politiques publiques, notamment celle de l'accès au marché du travail pour les populations immigrées. Il permettra également d'élargir le champ d'observation à l'ensemble des étrangers extracommunautaires en emploi, au-delà des seuls admis pour motif économique. Ce dispositif permettra également une analyse fine des métiers en tension occupés par les étrangers, afin d'identifier s'ils y sont surreprésentés, en particulier parmi ceux admis au séjour à titre exceptionnel. A cette occasion, il permettra de répondre à une obligation réglementaire de suivi des métiers en tension</p>

	<p>conformément à la loi Contrôler l’immigration et améliorer l’intégration de 2024.</p> <p>Enfin, il contribuera à mieux appréhender des populations salariées aujourd’hui peu visibles, telles que celles sous autorisation provisoire de séjour ou en demande d’asile.</p> <p>Par ailleurs, pour la population des réfugiés, la direction générale des étrangers en France a mis en place un programme d’accompagnement global et individualisé (programme AGIR) qui vise à accompagner les populations des étrangers les plus vulnérables dans leur intégration au travers d’un accompagnement vers le logement et/ou l’emploi, ainsi que dans leurs démarches administratives. Cet accompagnement a une durée de 2 ans au maximum. Si au travers du suivi des bénéficiaires au cours de leur accompagnement, on connaît leur situation en emploi à leur sortie du programme, un appariement avec les bases Tous salariés et Non salariés permettra d’une part de disposer de plus d’informations sur les emplois occupés en sortie de programme (métiers, secteur d’activité, salaires, quotité...) et d’autre part d’évaluer la politique publique en comparant les trajectoires des réfugiés bénéficiaires du programme à ceux non bénéficiaires, y compris pour les bénéficiaires, sur un temps plus long, après leur sortie du programme AGIR.</p>
Apport au regard des productions existantes	<p>Ce projet est nouveau. Il apporte une valeur ajoutée dans la mesure de l’insertion de la population étrangère en France, afin d’évaluer l’impact des politiques publiques mises en place sur l’accueil des immigrés.</p> <p>Ce projet s’inscrit dans le cadre de référence pour les appariements adopté lors du Bureau du Cnis le 4 juin 2025. Il entre dans la catégorie des projets spécifiques par son ampleur (la population étrangère en France représente plus de 10% de la population totale) mais aussi par la nature des variables concernées (nationalité des étrangers, situation régulière en France...).</p>

3. Données utilisées

Source	Base Tous salariés et base Non salariés
Service producteur	Département Emploi et revenus d’activité (Dera) – Insee
Données mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> • Données relatives à l’employeur (Siret, APET) pour les salariés • Données relatives au domaine d’activité pour les non salariés • Données relatives à la condition d’emploi (temps complet/temps partiel, durée, lieu de travail...) • Données relatives à la rémunération • Données relatives au salarié ou au non salarié (sexe, année de naissance, pays de naissance, commune de résidence, ...) • Lieu de résidence et lieu de travail

Source	Base des étrangers en France (Agdref)
Service producteur	SSM Immigration – Département des statistiques, des études et de la diffusion (à la Direction générale des étrangers en France)
Données mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> • Données démographiques de la population étrangère (date et pays de naissance, nationalité, sexe) • Dernier lieu de résidence déclaré • Données administratives (motif du titre de séjour, validité du titre de séjour, type de document de séjour,...)
Champ	France
Champ statistique	<p>Le champ correspond à la combinaison des bases de données :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les individus enregistrés en situation régulière au cours de l'année (détentrices d'un titre de séjour valide) 2. Les salariés présents dans la base Tous salariés de l'année considérée, ie ceux ayant exercé au moins un jour une activité salariée au cours de l'année 3. Les non salariés de la base Non salariés de l'année considérée, ie ceux ayant exercé au moins un jour dans l'année une activité non salariée.
Méthodologie de l'appariement	<p>Appariement direct à partir des CSNS.</p> <p>En cas d'échec de l'appariement direct, utilisation d'un modèle probabiliste pour compléter l'appariement</p>

4. Diffusion et résultats

Types	Résultats statistiques sous forme d'études
Date prévue	A partir de 2027
Commentaire	<p>Le DSED produira des études sur l'insertion professionnelle de réfugiés dès 2027.</p> <p>Il produira également des études dans le cadre de la valorisation de l'enquête Elipa3 qui se déroulera entre 2027 et 2030.</p>